

LA COURSE DE PATINETTES DE

*Cité Jardins
Le Plessis Robinson*

Dimanche 23 septembre 2018

Règlement

Article 1 : définition

L'association « Un sourire pour tous », dénommée l'organisateur, est une association à but non lucratif et humanitaire, créée pour venir en aide aux enfants du Togo. Elle organise une course de patinette sous sa responsabilité dans la ville du Plessis Robinson (92), avec l'accord et l'aide de la municipalité, pour créer un événement ludique ouvert à tous et promouvoir son engagement humanitaire.

Article 2 : participants

Pour participer, il faut avoir au minimum 5 ans. Quatre catégories d'âge sont acceptées :

- De 5 à 7 ans, catégorie Mini Kids, accompagné d'au moins un adulte responsable.
- De 8 à 10 ans, catégorie Kids, accompagné d'au moins un adulte responsable.
- De 10 à 15 ans, catégorie Ado, accompagné d'au moins un adulte responsable ou muni d'une autorisation parentale.

Article 3 : inscription

L'inscription n'est pas payante mais chaque participant devra offrir un objet éducatif pour les enfants du Togo (fourniture scolaire et/ou livre pour enfant en français) qu'il amènera le jour de la manifestation.

L'inscription doit se faire avant la course, par courrier ou sur le site Internet unsourirepourtous.fr.

Article 4 : déroulement

Les courses se déroulent sous la forme de qualifications, demi-finale et finale pour les trois catégories.

10 participants par série qualificative, les meilleurs sont qualifiés (à déterminer en fonction du nombre d'inscrits) pour les demis finales. Les cinq meilleurs des demis finales sont qualifiés pour la finale.

Le nombre de tour pour les séries qualificatives et les demi-finales sont, par catégories :

- De 5 à 7 ans : 2 tours
- De 8 à 10 ans : 2 tours
- De 10 à 15 ans : 3 tours

Le nombre de tour pour les finales sont, par catégories :

- De 5 à 7 ans : 2 tours
- De 8 à 10 ans : 2 tours
- De 10 à 15 ans : 3 tours

Article 5 : définition des patinettes

Cette manifestation est ouverte aux patinettes, trottinettes, engin à deux roues de diamètre libre, non motorisé, mu exclusivement par la force musculaire de son utilisateur.

Article 6 : prêt de patinette

Les participants doivent venir avec leur propre patinette. Si un participant n'a pas de patinette, l'organisateur pourra en louer une aux participants qui la demanderont, au prix de 5 euros la journée et avec le dépôt d'une pièce d'identité du participant et la présence d'un parent pour un mineur.

Article 7 : sécurité

Les participants déclarent être en bonne santé, ne pas avoir de handicap de nature à mettre leur sécurité ou celle d'autrui en danger.

L'organisateur met à disposition du matériel et personnels du service départemental de premiers secours.

Pour accéder à la piste, les participants doivent obligatoirement porter un casque, le port de protections aux genoux et coudes est fortement conseillé.

Article 8 : Dommages - vols

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux participants, dans le cadre de la manifestation.

Article 9 : Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance auprès du courtier en assurance Perier Bart, agence MMA au Plessis Robinson, pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de la manifestation, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants eux-mêmes. Cette police garantit également leur responsabilité civile vis-à-vis des personnes chargées du service d'ordre ou participant à l'organisation et au contrôle des épreuves.

Article 10 : Publicité

Les organisateurs peuvent prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les partenaires de leur choix et en apposer la publicité où ils jugent bon, y compris sur un dossard fourni aux participants et/ou sur les véhicules participants.

Article 11 : Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leur image pour la création et la distribution de films, de reportages photos et pour la promotion de l'épreuve.

Article 12 : Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation. **Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur.**